

Montreuil, le 24 février 2014

L'égalité entre les femmes et les hommes : un combat nécessaire et juste !

Les 7 et 8 mars, soyons mobilisé-es et visibles

L'égalité inscrite dans la constitution française doit être une réalité pour toutes les femmes et les hommes. L'Etat doit être exemplaire en la matière.

La CGT a signé, le 8 mars 2013, un protocole sur l'égalité dans la fonction publique.

Parce que la lutte pour l'égalité ne se gagnera pas en 1 jour, l'UGFF-CGT invite les organisations syndicales à se saisir de ce protocole pour qu'il devienne un véritable outil syndical au service d'une démarche revendicative offensive.

Très concrètement, cela veut dire que nous devons exiger que les concertations, groupes de travail, négociations intègrent l'enjeu de l'égalité professionnelle dans leurs travaux : recrutement, formation, rémunération, promotion, santé au travail, action sociale, pénibilité, retraites ... Cette démarche intégrée vaut dans tous les lieux de représentativité : Comités techniques et d'action sociale, CHSCT, Commissions Paritaires....

A tous les niveaux, un rapport de situation comparée (RSC) devra être effectué : nationalement, dans les ministères, les directions. Il comportera une analyse chiffrée qui s'appuie sur des

indicateurs pertinents, reposant sur des éléments chiffrés qui retracent, pour chacune des catégories professionnelles, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail et de rémunération effective. La publication de ce RSC doit être notre première exigence.

Ces nouveaux bilans devraient pouvoir être élaborés par les différentes administrations à partir de juin 2014.

Ces indications nous permettront de nous appuyer sur des données chiffrées pour revendiquer la suppression des inégalités, pour exiger de nos directions des plans d'action.

ENCORE BEAUCOUP DE CHOSSES A OBTENIR

Les négociations sur l'action sociale devront aussi tenir compte des exigences d'égalité.

Par exemple, beaucoup de femmes dans la Fonction publique sont contraintes de prendre du temps partiel ou un congé parental par manque de structures adaptées pour l'accueil des enfants.

Accueil de la petite enfance, crèches, logement, transport... : les employeurs publics devront faire des propositions dans leur politique d'action sociale.

Toutes ces étapes seront, pour les syndicats, l'occasion de porter à tous les niveaux de «dialogue social» et dans toutes les luttes, l'exigence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous le savons, pour imposer à nos directions ces nouvelles contraintes, il nous faudra amplifier le rapport de force.

Si le gouvernement affiche une politique volontariste en matière d'égalité, concrètement les inégalités et les

discriminations perdurent, voire s'accroissent. Notamment, les politiques d'austérité aggravent la situation des femmes : réforme sur les retraites, gel des salaires, réduction du nombre des fonctionnaires, fermeture de services..... Ce sont les femmes qui ont les pensions les plus basses, les salaires les plus faibles, qui sont les plus nombreuses privées d'emplois.....

Dans ce contexte dégradé où les fonctionnaires continuent à être « ceux qui coûtent cher et qu'il faut sacrifier pour résorber les dettes », l'UGFF appelle les organisations à participer aux manifestations du 8 mars sur tout le territoire et à s'inscrire à la journée du 7 mars organisée par la CGT pour débattre, témoigner et impulser le combat à mener pour les droits des femmes, une véritable égalité et justice sociale.

Les 7 et 8 mars, TOUTES ET TOUS DANS LES ACTIONS
Au quotidien, soyons organisés-es et déterminés-es

<p>Programme de la journée du 7 mars 2014 (10h00-17h00)</p> <p>Égalité femmes - hommes : la CGT mobilisée !</p> <p>10h00 : Accueil</p> <p>10h30-12h30 : <u>Un atelier de formation - débat au choix</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. <i>Les classifications et grilles de salaires : enjeux et perspectives</i> - par Sophie Binet, Rachel Silvera et Sylvie Brunol2. <i>Les accords égalité : état des lieux de l'existant et pistes de bonnes pratiques</i> - par Michel Miné, Sabine Reynosa et Clémence Helfter3. <i>La charte de légalité de la CGT (2007) : mise en œuvre et marge de progression en interne</i> - par Maryse Dumas, Raphaëlle Manière et Céline Verzeletti <p>12h30-14h00 : Déjeuner pris en commun (« derrière les rideaux »)</p> <p>14h00-14h30 : Restitution synthétique des trois ateliers du matin</p> <p>14h30-17h00 : Meeting « Je lutte, tu luttas, elles luttent ! »</p> <p>14h30-14h45 : Introduction à la table ronde - Céline Verzeletti</p> <p>14h45-16h45 : Table ronde avec les témoignages de camarades en lutte pour l'égalité et les droits des femmes en France et au niveau international.</p> <p>Un interlude aura lieu au cours de la table ronde avec des petits sketches humoristiques mettant en scène les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes et les stéréotypes.</p> <p>16h45-17h00 : Clôture par Sophie Binet</p>	<p>Coupon- réponse</p> <p>à renvoyer avant le 28 février 2014</p> <p>à la Commission Femmes/Mixité, case 3-2, 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex ou par courriel à s.burdett@cgt.fr auprès de Sylvie Burdett</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Organisation :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel :</p> <p>Souhaite participer à l'atelier n° 1 <input type="checkbox"/></p> <p>l'atelier n° 2 <input type="checkbox"/></p> <p>l'atelier n° 3 <input type="checkbox"/></p> <p>Participation au repas : 10,00 euros</p> <p>Déjeunera <input type="checkbox"/> Déjeunera pas <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">Mnière Salle du CCN - Montreuil</p>
--	---